

LA SECTION DES CÔTES-DU-NORD PREND UN NOUVEAU DEPART

N'ayant pu trouver jusqu'ici un animateur suffisamment disponible, notre section des Côtes-du-Nord vivait depuis quelques années. C'était là un gros souci pour le bureau de la S.E.P.N.B. et un sujet d'étonnement pour beaucoup de nos membres des Côtes-du-Nord, impatients de participer plus efficacement à la protection de leur région.

Des circonstances plus favorables apparaissent, plusieurs personnes nous ayant assuré de leur appui. Une réunion des membres des Côtes-du-Nord a eu lieu à Saint-Brieuc le 31 janvier. Elle a rassemblé près de 80 personnes.

Un bureau départemental a été constitué autour de M. DE LA FOUCHARDIÈRE, 15, rue Jean Métairie à Saint-Brieuc, qui a accepté le secrétariat départemental. La première tâche de ce bureau sera de recueillir l'avis des membres de la section sur le choix d'une action-témoin qui sera proposée au département.

Au « tableau d'honneur » des Côtes-du-Nord nous citerons M. LISSILLOUR, rue Gélis Didot à Perros-Guirec, qui a recueilli l'adhésion de plus de 50 personnes de la région de Perros-Guirec et qui entend former une section locale pour la protection de cette merveilleuse région du Trégor.

M. Arnaud DE BURON, 30, rue Saint-Jouan à Binic, lycéen à Saint-Brieuc, entouré d'un groupe de camarades, a lancé une série de conférences dans les établissements de Saint-Brieuc. La protection des rapaces a été leur premier sujet présenté en 9 conférences différentes. La pollution des eaux va suivre.

Jean DIDIER.

NOUVELLES DE LA PROTECTION DE LA NATURE

PARC DE LA VANOISE

Plus de 3000 signatures contre la création d'un complexe touristique de 30.000 lits dans le Parc de la Vanoise ont été recueillies par les membres de notre Société.

Nous vous demandons de poursuivre votre effort. Des feuilles de pétition sont à votre disposition au secrétariat de la S.E.P.N.B.

Nous avons d'autre part écrit et envoyé une documentation à tous les parlementaires de notre région. Nombreux sont ceux qui y ont répondu et des questions ont été posées au Ministre de l'Agriculture.

M. MARCELLIN, Ministre de l'Intérieur, dans une lettre du 27 février 1970 nous assure que : « une éventuelle modification des limites du parc, telles qu'elles ont été fixées par le décret de constitution du 6 juillet 1963, ne peut intervenir que par décret en Conseil d'Etat pris après une procédure d'enquête dont les modalités sont prévues aux articles 4 à 12 du décret du 31 octobre 1961 sur les parcs nationaux ».

Les protecteurs de la Nature ont donc obtenu un premier résultat appréciable. Celui de pousser l'Etat à engager une longue procédure, alors que les promoteurs avides pensaient pouvoir réaliser dès cet été leur complexe touristique.

Poursuivons notre action. Le Parc de la Vanoise est certes loin de nous, mais nous ne pouvons nous en désintéresser. Les protecteurs de la Nature considéreront comme un test la décision que prendra le Gouvernement à ce sujet.

Nous tenons à la disposition de nos membres, des photocopies d'un article du Professeur LEBRETON, membre du Comité Scientifique du Parc, qui les mettra au courant des détails de cette affaire.

Jean DIDIER.

CREATION D'UNE DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Nous avons appris la création au sein du Ministère de l'Agriculture d'une Direction Générale de la Protection de la Nature, qui s'occupera des forêts, de la chasse, de la pêche, des parcs nationaux et des espaces verts.

Le Directeur Général nommé est M. Marcel BLANC, Préfet hors cadre, précédemment directeur du Cabinet du Ministre de l'Équipement et du Logement.

Dans le *curriculum vitae* de M. Marcel BLANC, publié par la presse, on ne voit guère apparaître une compétence particulière pour sa nouvelle mission. Nous espérons donc qu'il saura s'entourer de collaborateurs très qualifiés.

J. DIDIER.

LE SCANDALE DES DETERGENTS

Une gigantesque opération financière est en train de s'accomplir aux dépens de la nature de notre pays.

Les détergents non biodégradables ayant été interdits dans les pays voisins, et notamment en Allemagne, des stocks considérables de ces produits ont été rachetés à bas prix par des entreprises qui les écoulent en France, au prix normal bien entendu. Des textes réglementaires qui interdiront en France les détergents non biodégradables sont prêts, paraît-il. Attendrait-on pour les faire paraître que les stocks des mercantis aient été écoulés ?

J. DIDIER.

REPRISES D'OISEAUX BAGUES APRES DEMAZOUTAGE

Il me semble intéressant de faire part de l'avis de reprise d'un Petit Pingouin (*Alca torda*) qui avait passé quelques mois dans notre petite station de démazoutage de Primel et avait été relâché après baguage le 10-9-1967 sur un des îlots de la Réserve de la Baie de Morlaix.

L'information de reprise le signale « trouvé mort à la Grève bleue, Pointe Saint-Mathieu, le 26 janvier 1969 ».

Il est permis de supposer que durant ces 16 mois de retour à la liberté, l'oiseau a retrouvé sa vie normale, peut-être même a-t-il réussi à s'accoupler du côté des Tas-de-Pois ?

Il est dommage que la récupération du cadavre n'ait pu avoir lieu. Une autopsie aurait peut-être révélé les causes du décès, ce qui eût été intéressant si l'on y avait décelé des traces de l'influence cancérigène du mazout.

Je signale d'autre part, qu'un autre de ces Petits Pingouins, relâché au même lieu et à la même date, fut capturé vivant le 3-12-67 et contrôlé par la Gendarmerie de Saint-Pol-de-Léon. Cet oiseau faible fut relâché après soins.

Edouard LEBEURIER.

PECHE ELECTRIQUE ET DESTRUCTION DE L'ANGUILLE

Les écologistes ont montré que tous les prédateurs « naturels » représentent des facteurs indispensables à tout équilibre biologique. L'anguille en est un des plus nécessaires.

Les salmoniculteurs anglais — principalement de la Wye et de la haute Severn — se sont élevés avec force, dans les dernières années, contre la politique aberrante et retardataire de l'éradication de l'anguille dans les « hauts » des rivières à salmonidés, principalement par la « pêche électrique » qui vient d'y être interdite. En effet, l'anguille s'y est révélée comme le parfait éliminateur des alevins malades, sources d'épidémies et de graves dégénérescences. Une rivière sans anguille subit l'épidémie à 80, 100 %, une rivière avec anguilles de 20 à 40 %. Le temps de résorption est de 5 à 10 fois plus court dans la seconde que dans la première.

De plus, l'anguille est le poisson qui résiste le mieux aux pollutions industrielles, s'imprègne le moins des mauvaises odeurs (pétrole, huiles, produits chimiques de toutes sortes) qui pénètrent plus ou moins profondément les chairs des autres poissons. Elle ne coûte rien aux Sociétés de Pêche, elle pos-

sède une chair très appréciée et elle est de plus en plus recherchée par les pêcheurs.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire que sa destruction par la pêche électrique soit prohibée et que la pêche du « blé en herbe », c'est-à-dire la pêche des civelles en basses rivières (Loire, Vilaine, etc...), soit réduite à quelques jours (avec interdiction de nuit, refus de nouvelles licences de pêche) pendant les 3 prochaines années et intégralement supprimée dès 1975.

C'est à ce prix qu'on pourra encore conserver pour l'avenir un poisson d'une telle valeur, qui, actuellement, diminue de plus en plus.

L. LOARER.

ACTION POUR UN ESPACE VERT

Je me suis trouvé devant ce fait : un organisme public avait entrepris, autour de son centre de repos, l'abattage systématique des arbres de toute une colline aux environs de Brest. Prétexte : les arbres avaient été blessés pendant la guerre et donnaient des signes de dépérissement ; il fallait donc les abattre tous ! Un grand nombre dépassait cent ans. On commença le massacre avec acharnement. On abattit même de jeunes sapins de 25 ans pour lesquels, cependant, jouait difficilement le prétexte des blessures de guerre ! En fait, il s'agissait de raser la colline et d'y tracer je ne sais quels jardins. Le pittoresque du village de Bohars en souffrit gravement par la chute de tout un grand rideau d'arbres. Aussitôt, j'adressai une lettre au Député lui marquant combien cette action de vandalisme allait à l'encontre de la politique préconisant le respect de « l'environnement vert » des villes ; lui marquant aussi combien les prétextes invoqués étaient tendancieux. Il y eut intervention du Député et du Sous-Préfet. Le résultat a été que l'abattage systématique a fait place à un nouveau projet : ne seront abattus que les arbres donnant des signes de dépérissement ; ils seront remplacés au fur et à mesure par de jeunes plants ; promesse est faite que la colline ne sera à aucun moment dépourvue de ses arbres, l'opération devant s'étaler sur 20 ans.

Cet exemple, que je cite à la demande de M. LUCAS, Président de la S.E.P.N.B., nous montre que les protecteurs de la nature peuvent éviter des catastrophes en alertant les Autorités pour les faire intervenir dans le sens de la politique recommandée par la Direction à l'Aménagement du Territoire. La défense de la nature nous concerne tous.

Dr LE GAC (Brest)

ORDURES DANS LA PRESQU'ILE DE CROZON

Puisque la protection de la nature commence à être à l'honneur en France, il me semble opportun de dénoncer la malpropreté de nos côtes, en particulier celles de la Presqu'île de Crozon, fleuron du littoral armoricain. Quelques promenades l'été dernier m'ont permis de constater le spectacle affligeant offert par nos plages, grèves et dunes dont le sol est jonché de détritus de toutes sortes. Voici quelques endroits (je ne peux les citer tous) particulièrement pollués :

- grève à droite du Toulinguet utilisée comme dépotoir. Des milliers de bouteilles de lait en matière plastique recouvrent le haut de la grève, ainsi que morceaux de verre, cageots, vieux lits de fer, etc...

- plage de Trez-Rouz, des milliers de bouteilles en plastique sont rejetées par la mer.

- petite crique à droite du « Château de Dinan », où rouillent les débris d'un vieux camion.

- crique à Raguénez utilisée comme dépotoir par les campeurs.

- grottes à la pointe de l'Aber remplies d'immondices jetés par les campeurs dans les cheminées communiquant avec ces grottes.

- grève de Landévennec recouverte d'objets hétéroclites. Cette grève est particulièrement sale derrière le cimetière.

- des centaines de bouteilles en plastique entassées par la mer à gauche de la digue du Fret.

- toutes les grèves et plages sans exception sont plus ou moins polluées par les boules de mazout.

— toutes les dépressions, les creux, les crevasses dans les dunes et les landes sont utilisées par les campeurs pour jeter leurs ordures.

Cette liste illustre l'étendue du mal. Il serait temps que nos édiles locaux, tant attachés à la beauté de leurs sites, songent aux solutions à prendre pour résoudre le problème. Qu'on nous permette ici de suggérer quelques mesures qui apporteraient un remède au mal.

1°) En attendant l'incinération, remède idéal, il faut établir l'inventaire des lieux pouvant servir de dépotoirs aux communes. Il serait nécessaire à ce sujet de consulter les spécialistes de la nature (botanistes, géologues, ...) afin de ne pas détruire des sites à sauvegarder.

2°) Les dépôts d'ordures devraient être entourés de plantations ou au moins de palissades afin d'éviter que le vent ne répande papiers et cartons sur plusieurs centaines de mètres le long des routes, comme c'est le cas entre Crozon et la pointe de Dinan ou en descendant à la plage de Kerloc'h.

3°) Tous les endroits favorisés des tenants du camping sauvage devraient comporter un trou à ordures, tous les passages fréquentés devraient être équipés de corbeilles rustiques comme celles utilisées au parc de l'Armorique.

4°) Etudier les moyens nécessaires et dégager les crédits correspondants, pour assurer le nettoyage de toutes les côtes. Peut-être une participation de jeunes ou de militaires comme lors de la marée noire serait-elle possible ? A ce sujet signalons qu'un effort méritoire a été fait par les communes pour la propreté des plages de Pentrez et de Lestrevet.

5°) Etablir une réglementation stricte, assortie d'amendes sévères aux contrevenants.

De toute façon, il semble inadmissible que les responsables de l'hygiène et du tourisme restent inactifs devant ce véritable fléau.

J. MORNAND (Angers)

BIBLIOGRAPHIE

LE PAYSAN, PROLETAIRE OU PDG ? par Daniel CHABANOL. Collection « Les Clés de l'Economie ». Série Initiation. Fernand Nathan, éditeur. 1969. Broché, 160 pages.

Dans l'opinion qu'il donne en dernière page, l'éditeur écrit : « Ce livre n'a pas été écrit pour des spécialistes... Aussi en a-t-on éliminé tout jargon technique, toute référence à des théories ou des systèmes inconnus du profane. Ainsi, en le lisant vous n'éprouverez aucune difficulté. Et vous pourrez prendre connaissance d'un problème important sur lequel, malheureusement, beaucoup trop de gens ont des idées fausses ou toutes faites ». En vérité, l'exposé de D. CHABANOL est d'une limpidité parfaite. Son livre, qui brosse un tableau concret du monde complexe du milieu agricole, nous permet de comprendre et de réfléchir. Il rendra service à tous ceux qui ont affaire de près ou de loin au monde paysan.

Albert LUCAS.

COMPANION TO FLOWERS (Le compagnon des fleurs), par David Mc CLINTOCK. London, G. Bell and Sons, 253 p., 16 pl. (1966).

Cet ouvrage, sous un volume restreint, a été conçu comme une introduction à la botanique à partir des études réalisées en Grande-Bretagne.

Après avoir mis en évidence l'intérêt primordial de la recherche sur le terrain, l'auteur, dans une partie historique, expose les méthodes de recherche depuis leurs origines en Grande-Bretagne, et dans le monde civilisé depuis la Renaissance. Puis il passe à la pratique : équipement, détermination des espèces, distinction entre les plantes adventices et indigènes, groupement des espèces.

Le dernier chapitre nous parle des dernières trouvailles de la flore de